

CONSEIL SYNDICAL DU 08 MARS 2019

2019. 001 : DEMANDES DE FINANCEMENT 2019 POUR L'ANIMATION DE LA CHARTE AGRICOLE DU PAYS D'ARLES ET POUR LA CRÉATION D'UN EMPLOI A DUREE DETERMINEE DE CHARGE DE MISSION AGRICULTURE ET ALIMENTATION DU PAYS D'ARLES

Nombre de bureau en exercice : 24 sièges

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Guy CORREARD, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Gilles AYME (suppléant), Monsieur Christian MOURISARD (suppléant), Monsieur Pierre VETILLART (suppléant),

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant),

TPA : Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Max GILLES, Jean-Claude MARTARELLO,

Etaient excusés :

ACCM : Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Dominique TEIXIER

CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI,

TPA : Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES,

Avaient donné procuration :

Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Max GILLES et Monsieur Bernard DUPONT à Monsieur Claude VULPIAN

Suffrages :
16 présents dont 4 suppléants
Absents : 10
Procurations : 2
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Convocation du 01.03.2019

Rapporteur : Monsieur Michel FENARD

Vu la délibération n° 2012.035 du Comité syndical du 10 juillet 2012 portant engagement du territoire dans l'élaboration d'une Charte agricole ;

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 portant avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et notamment son article 1 ;

Vu la délibération n°2016.025 du 27 juillet 2016 portant engagement du territoire dans un projet alimentaire territorial à l'échelle des Bouches du Rhône, en co-pilotage avec la Métropole Aix-Marseille Provence ;

Vu la délibération n° 2017.22 du Comité syndical du 23 juin 2017 approuvant les termes de la Charte agricole du Pays d'Arles.

Le contexte

Considérant l'investissement du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles dans l'élaboration à l'échelle de son territoire d'une Charte Agricole incluant un volet stratégique et un volet opérationnel, travaillé avec de nombreux partenaires du territoire ;

Considérant le pilotage global de la question agricole en Pays d'Arles par la Commission agricole du Pays d'Arles constituée d'élus représentant les 3 intercommunalités ;

Considérant la nécessité de doter le PETR de moyens dédiés à l'animation de la Charte agricole pour soutenir la mise en œuvre opérationnelle et le suivi des actions inscrites, et notamment la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial 13 ;

Considérant le partenariat étroit avec le Conseil départemental des Bouches du Rhône, se concrétisant notamment par son soutien financier pour l'animation de la Charte depuis 2017 ;

Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 8 février 2019 ;

Le PETR du Pays d'Arles ambitionne de poursuivre l'animation globale de la Charte agricole. Les objectifs 2019 identifiés se déclinent en :

- 1 L'animation des instances de gouvernance dédiés à l'agriculture-alimentation au sein du PETR,
- 2 L'animation transversale de la Charte et des projets (échanges techniques, partenariats, accompagnement et recherche de financement pour les projets...),
- 3 La conduite des Actions pilotées ou co-pilotées par le Pays en lien avec la Charte agricole, et notamment le Projet Alimentaire Territorial co-piloté avec la Métropole Aix Marseille Provence, le Salon des agricultures de Provence et l'accompagnement/recherche de financements pour des initiatives du territoire (collectif des SIQO)...

Je vous propose la création d'un emploi à durée déterminée de chargé de mission agriculture et alimentation du Pays d'Arles et l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial, sous la responsabilité de la Cheffe de projet ruralité.

Le poste est ouvert à temps complet sur une durée déterminée de 36 mois.

L'agent sera rémunéré par référence à l'espace indiciaire du grade d'attaché. Les candidats devront être titulaires d'un diplôme d'études supérieures (BAC + 5) ou d'une expérience significative dans les domaines de l'agriculture et du développement local.

Cet emploi sera pourvu sur le fondement de l'article 3-3* de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi 2012-346 du 12 mars 2012.

Le **budget prévisionnel 2019** est exposé ci-après fait l'objet d'une demande de financement auprès du Conseil département des Bouches-du-Rhône.

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Charges de personnel (coordination et animation)	70.227,00 €	CD 13 (25%)	46.000,00 €
Prestations de service - Contribution Salon des agricultures (80.000 €), - Animations Salon (6.000€) - PAT (15.000€),	101.000,00 €		
Charges variables (déplacements, réception, achats, communication...)	13.500,00 €	Autofinancement (75%)	138.627,00 €
Frais généraux	1.900,00€		
Total dépenses	184.627,00 €	Total recettes	184.627,00 €

Ainsi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - AUTORISER** la création d'un poste de chargé de mission agriculture et alimentation sur le fondement de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi 2012-346 du 12 mars 2012 ;
- 2 - PRÉCISER** que les dépenses correspondantes à cet emploi seront inscrites au budget de l'exercice et suivants ;
- 3 - SOLLICITER** une aide financière du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour l'animation de la Charte agricole ;
- 4 - PRENDRE** à la charge du budget du PETR du Pays d'Arles le complément de financement dans le cas où l'aide attribuée serait inférieure au montant sollicité ;
- 5 - AUTORISER** le Président à signer tout acte afférent à cette demande ;
- 6 - PRÉCISER** que les crédits seront portés aux budgets 2019 de la structure.

La délibération soumise au vote a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 21/03/2019

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 08 MARS 2019

2019. 001 : DEMANDES DE FINANCEMENT 2019 POUR L'ANIMATION DE LA CHARTE AGRICOLE DU PAYS D'ARLES ET POUR LA CRÉATION D'UN EMPLOI A DUREE DETERMINEE DE CHARGE DE MISSION AGRICULTURE ET ALIMENTATION DU PAYS D'ARLES

Nombre de bureau en
exercice : 24 sièges

Suffrages :
16 présents dont 4
suppléants
Absents : 10
Procurations : 2
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Convocation du
01.03.2019

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Guy CORREARD, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Gilles AYME (suppléant), Monsieur Christian MOURISARD (suppléant), Monsieur Pierre VETILLART (suppléant),

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant),

TPA : Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Max GILLES, Jean-Claude MARTARELLO,

Etaient excusés :

ACCM : Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Dominique TEIXIER

CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI,

TPA : Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES,

Avaient donné procuration :

Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Max GILLES et Monsieur Bernard DUPONT à Monsieur Claude VULPIAN

La délibération soumise au vote a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Arles le 21 mars 2019

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :

